

5. — PRODUCTION INDIGÈNE.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS INDIGÈNES DU SOUS

Le *Bulletin économique du Maroc*, dans son numéro de janvier 1935, a précisé les conditions d'existence et les statuts de la Coopérative des pêcheurs indigènes instaurée le 1^{er} décembre 1934 à Inesgane, près d'Agadir, sur l'initiative de la direction des affaires indigènes. Après un an de fonctionnement de cet organisme, il est permis d'en estimer les premiers résultats.

Importance de la pêche. — Du 1^{er} décembre 1934 au 31 décembre 1935, il a été pêché 1 million 090.000 kilos de poissons :

Palomettes	605.000 kilos
Tassergalts	245.000 —
Autres poissons bleus....	80.000 —
Poissons fins.....	160.000 —

qui ont été payés aux raïss, au fur et à mesure des apports, 335.000 francs, soit un prix moyen de 0 fr. 30 le kilo, environ le double des années précédentes.

Les mois de faible pêche — février à mai inclus — totalisèrent à peine 120.000 kilos, tandis que la période de forte pêche — août à novembre inclus — produisit 620.000 kilos.

Les conditions climatiques ont été bonnes, car les jours sans pêche, par suite du mauvais temps, ne s'élèvent pas à plus de trente.

Par contre, en raison de l'abondance du poisson (par exemple 22.000 kilos le 15 août et 25.000 kilos le 16 août), il fut nécessaire de suspendre la pêche à plusieurs reprises pour un total de dix jours.

Vente des produits. — La coopérative compte comme clients réguliers, en premier lieu, les revendeurs du souk d'Agadir, puis les revendeurs des souks ruraux de l'arrière-pays, depuis Taroudant jusqu'aux Ida-ou-Tanan.

Ces débouchés ne pouvant suffire à écouler la totalité de la pêche, des expéditions furent effectuées par camions rapides sur Marrakech (11 chargements) et sur Casablanca (90 chargements).

A Marrakech, le poisson fut toujours vendu dans de bonnes conditions. A Casablanca, où parfois trois camions complets furent envoyés le même soir, il fut nécessaire, en raison de l'éloignement, de rechercher des industriels ou des mareyeurs susceptibles d'acheter journellement des quantités importantes de poissons, et plus particulièrement dans la période des fortes pêches.

D'autre part, au cours des treize mois écoulés, à l'aide des crédits mis à sa disposition pour la lutte contre la misère sous la rubrique « Achats de poissons », le chef du bureau des affaires indigènes d'Agadir-banlieue a pu acheter à la coopérative, les jours où la pêche fut trop abon-

dante, le poisson resté en excédent. Ces achats, répartis sur toute l'année, devinrent surtout importants au mois d'août et dans les mois qui suivirent et représentent un total de 308.000 kilos.

Services rendus par la coopérative à ses adhérents. — Tous les raïss, comme tous les compagnons-pêcheurs, sociétaires de la coopérative, se déclarent entièrement satisfaits du fonctionnement de la société qui leur a toujours assuré le placement intégral de leurs prises, payées sur-le-champ en totalité.

Les prix d'achat avaient été fixés à la pièce et selon l'espèce, en novembre 1934, pour une période de cinq mois. Fin mars, il y eut un léger ajustement des prix, puis une baisse sensible en juillet et en août rendue nécessaire par la mévente sur le marché de Casablanca due à l'abondance des arrivages et à la fermeture des marchés oranais et algérois. Dès qu'il fut possible, le 1^{er} décembre, les prix furent relevés et rétablis au niveau de ce qu'ils étaient douze mois auparavant.

Les modifications de prix furent toujours décidées en complet accord avec les raïss lors de séances du conseil d'administration.

Le magasin de la coopérative, cependant encore insuffisamment achalandé, fournit aux pêcheurs l'essentiel de ce dont ils ont besoin comme matériel (fils, lignes, cordages, hameçons, lièges, rames, fausses quilles, etc.) très sensiblement aux prix de revient, tout en leur accordant un crédit judicieux.

Pour l'Aïd-el-Kébir, il fut distribué une somme de 4.950 francs aux compagnons pêcheurs, tandis qu'à différentes reprises, de modestes secours en espèces étaient remis à de malheureux.

Répartition des bénéfices. — Cette répartition eut lieu au cours d'une assemblée générale qui se tint à Agadir le 8 février 1936.

Les résultats de l'exercice permirent la distribution par action d'un dividende de 40 % du montant dont elle est libérée, soit 5 francs par action (en tout 5.000 francs), et au titre de prime d'encouragement à la pêche d'une somme de 20.000 francs environ, représentant 5 % du montant des achats de la coopérative.

Pour la répartition de cette prime, chaque port de pêche : Agadir, Aourir, Tamraht, Tarhazout, fit l'objet d'un compte particulier proportionnel à leur apport au chiffre d'affaires de la société. Puis, dans chaque port, la somme à distribuer fut répartie entre les raïss et les compagnons-pêcheurs au prorata de l'activité professionnelle de chacun.

Les résultats moraux de cette répartition des bénéfiques furent considérables et, dès le lendemain, 94 demandes spontanées d'admissions nouvelles furent enregistrées, ce qui porte à 368 le nombre des adhérents de la coopérative.

On remarquera que la coopérative a payé aux pêcheurs, au cours de l'année, un total de 365.000 francs, ce qui met finalement le prix d'achat du kilo de poisson à 0 fr. 334.

Perspectives ouvertes. — La Coopérative du Sous se heurte à des difficultés parce que, jusqu'à ce jour, la grande saison de pêche correspond au plein été où le placement de la marchandise est le plus difficile. La pêche est, à ce moment, partout abondante sur la côte marocaine et le poisson d'Agadir, palomette et tasser-galt, est le moins demandé.

Le problème des débouchés reste encore à résoudre.

En 1934, il a été débarqué au Maroc 26.000 tonnes de poisson pour 29.000.000 de francs payés aux pêcheurs, mais le contingent global

admis en France, en franchise, n'atteint que 3.000 tonnes en 1931 pour arriver à 6.900 en 1935, et la pêche d'Agadir, si particulière, avec un total d'environ 1 millier de tonnes, n'y trouve encore aucune place.

La Coopérative du Sous a bénéficié jusqu'à présent d'une aide importante de l'État pour ses installations à terre. Dans le but de venir au secours du Sous, dont la misère est endémique, des fonds ont été mis chaque année à la disposition de cette organisation pour constituer les réserves de poisson séché et cuit, offertes ensuite gratuitement à la consommation.

Un premier succès est remporté : le pêcheur indigène de la région d'Agadir a compris qu'isolé, il était la proie du mercantilisme et qu'associé il s'en défend maintenant avec profit, dans une économie plus large qui s'éloigne lentement des pratiques anciennes et vétustes pour s'assimiler peu à peu des moyens et des méthodes à plus grand rendement et à plus grand bénéfice.

B. — LES ÉCHANGES INTÉRIEURS

TABLEAU COMPARATIF DES OPÉRATIONS DE GARANTIE
pendant les cinq premiers mois de 1936

	PLATINE		OR		ARGENT		VALEURS des objets importés (pierres précieuses comprises)
	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	
A. — IMPORTATION.							
		k.		k.		k.	Fr.
Casablanca	138	0,292	4.127	12.397	15.487	180.910	1.007.227
Fès	42	0,170	1.000	4.999	9.028	10.070	819.408
TOTAUX	180	0,462	5.127	17.396	24.465	140.980	1.826.635
B. — ADMISSION TEMPORAIRE.							
Casablanca	232	0,177	1.888	1.727	1.401	16.400	
Fès	161	0,648	2.926	14.688	4.971	12.570	
TOTAUX	393	0,820	4.809	16.360	6.372	28.970	
C. — FABRICATION LOCALE.							
Casablanca	508	1,308	11.557	38.499	26.601	335.650	
Fès	1	0,008	11.477	57.987	30.347	605.580	
Marrakech	1	0,004	1.291	13.791	40.301	529.930	
TOTAUX	510	1,310	24.325	109.677	97.249	1.471.160	